Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260428-2026_042-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-42
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 14 Avril 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Etaient absents :
Secrétaire de séance : Ghislaine LARCHER.

OBJET : URBANISME : Déclaration d'Intention d'aliéner 19 Rue de la Forêt – Parcelle ZR 444

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande de DIA concernant la parcelle Section ZR 444 située 19 Rue de la Forêt.

Mr le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Il propose de ne pas exercer ce droit de préemption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Nombre de votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle Section ZR 444 située 19 Rue de la Forêt.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 28 Avril 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN